



Championnat de France par Equipes Tennis-Fauteuil

Phase qualificative

Nationale 1 – Nationale 2 – Nationale 3

REGLEMENT

Mise à jour septembre 2018

Principe

Les phases qualificatives du Championnat de France par équipes Tennis-Fauteuil sont ouvertes à tout joueur licencié dans un club de la FFT, titulaire d'une licence de l'année sportive en cours portant la mention « compétition autorisée ».

a. Les Divisions

Le Championnat de France par Equipes est constitué de 3 Divisions :

- Division Nationale 1 : 2 poules de 3 équipes
- Division Nationale 2 : 4 poules de 3 équipes
- Division Nationale 3 : après la phase qualificative de ligue, 4 groupes interrégionaux de 4 équipes sont constitués. Le vainqueur de chaque groupe interrégional se qualifie pour la phase finale. **Le règlement ci-après s'applique à la N3 à partir de sa phase interrégionale ; la phase qualificative se joue avec le règlement élaboré par les ligues.**

Les équipes de N1 et N2 s'acquittent d'un droit d'engagement auprès de la FFT à l'inscription.

b. Les équipes

Etant donné le nombre d'équipes sur l'ensemble du championnat, 2 équipes maximum par club sont autorisées pour l'ensemble du Championnat, toutes divisions incluses : N1, N2 et N3.

La ligue peut cependant accepter qu'il y ait des équipes n°3, ou plus, d'un club dans sa phase qualificative mais celles-ci ne pourront pas accéder à la phase Interrégionale de N3 si elles venaient à remporter la phase de ligue ; ces équipes seraient alors remplacées par le finaliste de la phase régionale dans la phase Interrégionale.

Les équipes n°1 et n°2 d'un club pourront évoluer dans une même division ; il sera possible que ces 2 équipes soient placées dans la même poule, selon la configuration géographique.

L'équipe n°1 sera toujours celle positionnée dans la division supérieure ; exemple : si l'équipe n°1 d'un club présente en N1 venait à descendre en division inférieure et son équipe n°2 venait à accéder à la N1, l'année suivante l'équipe appelée n°1 serait celle de la N1 et l'équipe appelée n°2 serait celle de la N2.

1. Divisions Nationale 1 et Nationale 2

- Selon les résultats du championnat précédent :
 - les équipes de Nationale 1 sont réparties dans 2 poules de 3 équipes chacune ;
 - les équipes de Nationale 2 sont réparties dans 4 poules de 3 équipes chacune ;

2. Composition des équipes

- Le club transmet la liste de ses joueurs à la FFT, par ordre de classement
 - pour les N1 et N2, la date de clôture des inscriptions est fixée au 15 octobre ;
 - pour la N3, la ligue transmet la liste à la FFT le 17 décembre au plus tard ;
- Le club indique 2 joueurs minimum, pouvant être alignés simultanément sur une rencontre ;
- Le classement à indiquer est celui de début d'année sportive, c'est-à-dire du mois de septembre ;
- A la clôture des inscriptions, aucun joueur non inscrit sur la liste ne pourra prendre part à une rencontre de l'équipe, phase finale incluse, sauf si son classement est inférieur

ou égal à celui du joueur n°2 (pour cela, le classement de référence sera toujours celui du début d'année sportive : classement du mois de septembre).

Ainsi, un joueur, régulièrement qualifié, dont les règles de participation sont respectées (cf. ci-dessus), peut rejoindre la compétition au cours du championnat ; il devra être licencié au plus tard la veille de son match.

- Le jour des rencontres, les joueurs jouent toujours dans l'ordre de leur classement actualisé (dernier classement obtenu au classement mensuel, s'il est connu)
- Classement des joueuses sur le formulaire d'inscription : pour les joueuses, le club doit indiquer le classement d'équivalence de la joueuse (n° ranking de la joueuse + 50) afin de respecter l'ordre de classement des joueurs ;
- Pour les joueurs étrangers : le club devra demander l'assimilation de classement du joueur auprès du Département Compétition avant de renvoyer le formulaire d'inscription de son équipe afin de le retourner complété, dans l'ordre de classement des joueurs ;
- Dans le cas d'un club ayant 2 équipes engagées :
 - Les 2 meilleurs joueurs du club sont automatiquement rattachés à l'équipe 1 ; à classement égal le club décide de la répartition des joueurs dans les équipes ;
 - Les joueurs sont inscrits par ordre de classement ;
 - Le classement de référence est celui de début d'année sportive, (septembre) ;
 - Les joueurs de l'équipe 2 peuvent prendre part à 1 rencontre maximum de l'équipe 1 ;

c. Les joueurs

Pour participer au championnat, les joueurs doivent être titulaires d'une licence FFT du club de l'année sportive en cours, portant la mention « compétition autorisée ». Les joueurs devront présenter au juge-arbitre de l'épreuve l'attestation de leur licence et une pièce d'identité.

Les joueurs inscrits dans la composition de l'équipe doivent être licenciés dans leur club au plus tard le jour de la date limite d'inscription de l'équipe au championnat (15 octobre pour les N1 et N2).

Joueurs n'ayant pas la nationalité française :

- Les joueurs issus de l'UE sont contraints aux mêmes règles de qualification que les joueurs français.
- Les joueurs qui ne sont pas assimilés à des joueurs de l'UE sont considérés comme des joueurs NON UE. Leur participation est limitée à un par équipe et par rencontre.

d. Entente de club

Afin de palier à un manque d'effectif (joueur isolé), l'entente entre deux clubs est autorisée afin de constituer une équipe. Les clubs qui procèdent à cette entente pour le championnat devront être issus de la même ligue. Le nom de l'équipe portera le nom du club ayant le plus de joueurs ; s'il y a le même nombre de joueurs, l'équipe choisira sous quel club elle souhaite s'inscrire.

e. Les poules : N1 et N2

Les équipes sont affectées dans les poules selon les résultats du championnat de l'année précédente.

Les rencontres de poule se déroulent dans l'ordre suivant :

- 1 reçoit 2
- 2 reçoit 3
- 3 reçoit 1

f. Les rencontres : N1, N2 et N3

Chaque rencontre est composée de 2 simples et 1 double. Les parties se déroulent dans l'ordre suivant : simple 2, puis simple 1, puis double. Les joueurs de simple peuvent jouer en double.

Toutes les parties de simple sont disputées au meilleur des 3 manches avec application du jeu décisif dans toutes les manches (format 1).

Le double se déroule au minimum 30 minutes après la fin des simples.

Le format du double est le suivant (format 4) : 2 sets à 6 jeux, point décisif, super jeu décisif en 10 points.

Tous les matchs sont disputés même si le score est acquis à l'issue des simples.

Si une équipe est incomplète au début d'une rencontre, elle est disqualifiée.

Toutes les phases qualificatives, y compris la phase Interrégionale de Nationale 3, devront être finies au plus tard le 17 mars 2019 afin d'avoir les équipes qualifiées pour les phases finales qui auront lieu :

Les 26, 27 et 28 avril 2019 au TC La Fourragère ASPTT à Marseille, Ligue PACA

g. Calendrier des rencontres de poules : N1 et N2

Les rencontres se jouent de club à club : 2 dates de rencontre pour chaque club dont 1 déplacement.

Les équipes s'entendent pour trouver les dates de rencontre qui leur conviennent, entre novembre et mi-mars. Si aucun accord n'est trouvé, les équipes doivent se référer aux dates du calendrier officiel fixé par le Département Compétition de la FFT ; si aucune rencontre n'a pu être jouée avant fin décembre, le calendrier est le suivant :

- Janvier : sam. 12, 19 ou 26/01
- Février : sam. 2 ou 16/02
- Mars : samedi 2/03

Si l'une des équipes ne peut se conformer à ce calendrier, elle sera considérée comme forfait sur la rencontre concernée.

h. Résultats et classement des poules : N1 et N2

Chaque match compte 1 point.

Le classement de la poule :

- 2 points à l'équipe ayant gagné une rencontre
- 1 point à l'équipe ayant perdu une rencontre
- 0 point à l'équipe ayant été disqualifiée ou ayant déclaré forfait (score forfaitaire)

En cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes de la poule, leur classement est établi en tenant compte de :

- la différence des scores des rencontres gagnées et perdues par chacune d'entre elles (score de la rencontre)
- puis en cas de nouvelle égalité, la différence du nombre de manches gagnées et de manches perdues par chacune d'elles ;
- puis en cas de nouvelle égalité, de la différence du nombre de jeux gagnés et de jeux perdus par chacune d'elles.

Lorsque les équipes à égalité n'ont pu être départagées par les méthodes successives décrites ci-dessus, ces mêmes méthodes successives doivent être appliquées aux seuls résultats des rencontres les ayant opposées, avant un éventuel recours au tirage au sort.

Les feuilles de match des rencontres sont à envoyer à la FFT par courrier postal à l'adresse suivante (original du volet bleu de la feuille de match, ni scan ni photo) par l'équipe vainqueur de la rencontre dans les 48h suivant la date de la rencontre :

FFT – Stade Roland Garros
Pôle Fédéral – Compétition
A/A Bénédicte FRAVALO
75016 PARIS

1) Nationale 1 :

- Les équipes qui se classent 1^{res} de leur poule sont qualifiées pour jouer la phase finale; elles disputent le titre de Champion de France de Nationale 1 et se maintiennent ;
- Les équipes se classant 2^e de poule se maintiennent en Nationale 1 ;
- Les équipes se classant 3^e de poule descendent en Nationale 2.

2) Nationale 2 :

- les 4 équipes qui se classent 1^{res} de leur poule jouent la phase finale et disputent le titre de Champion de France de Nationale 2 :
 - l'équipe championne de France et la finaliste montent en Nationale 1 ;
 - les équipes terminant 3^e et 4^e de la phase finale se maintiennent en Nationale 2.
- les équipes se classant 2^e de poule se maintiennent + les 2 meilleures 3^e de poule ;
- Les 2 autres équipes classées 3^e descendent en régional, remplacées par les 2 équipes finalistes de Nationale 3.

i. Phase Interrégionale : N3

Il y a 4 groupes Interrégionaux en N3; chacun regroupe 4 équipes qualifiées à l'issue des phases régionales qui doivent se terminer au plus tard le 17 décembre, date à laquelle les ligues renverront les formulaires d'inscription des clubs qualifiés à la FFT.

Une phase Interrégionale se dispute sur un week-end, par élimination directe : demi-finales le samedi à 14h ; finale et rencontre de classement le dimanche à 9h (cf. cahier des charges d'une phase Interrégionale) et est accueillie par l'une des ligues du groupe.

La Ligue organisatrice du groupe décide de la date à laquelle se déroulera sa phase, entre janvier et le 17 mars au plus tard.

La composition d'une équipe lors de la rencontre du samedi peut être différente de celle du dimanche mais une équipe ne pourra pas se renforcer par rapport à la composition initiale utilisée pour le calcul du poids de l'équipe.

A l'issue de la phase interrégionale, le Juge-arbitre envoie les feuilles de match à la FFT, dans les 48h suivant les rencontres :

FFT – Stade Roland Garros
Pôle Fédéral – Compétition
A/A Bénédicte FRAVALO
75016 PARIS

Les 4 équipes vainqueur de leur groupe sont qualifiées pour jouer la phase finale et disputer le titre de Champion de France de Nationale 3 ; les 2 équipes finalistes montent en Nationale 2.

j. Forfaits

Toute équipe déclarant forfait doit en informer la FFT le plus tôt possible.

Toute équipe déclarant forfait lors de la phase qualificative pour une raison injustifiée est passible d'une pénalité financière de 150€.

Toute équipe déclarant forfait général après avoir disputé une rencontre sera passible d'une pénalité financière de 400€.

L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu'il y a en jeu pour la rencontre. Pour chaque match, le score pris en compte pour le calcul de la différence de sets et de jeux est de 6/0 6/0.

k. Juge arbitrage / Réclamations

La présence d'un Juge-arbitre est obligatoire pour organiser les rencontres. Les éventuelles réclamations ou litiges seront adressées au Juge-Arbitre et portés sur la feuille de match. Ils seront traités par la Commission Fédérale compétente.

Pour la phase Interrégionale de N3, un JAE2 minimum est désigné par la commission régionale d'arbitrage (CRA) qui recevra de la F.F.T. les indemnités habituelles.

Des arbitres peuvent être désignés, ou des superviseurs, mais l'auto-arbitrage est autorisé pour l'ensemble des phases préliminaires, N3 incluse.

l. Indemnités des équipes

Virement effectué à l'issue des phases qualificatives, aucun justificatif nécessaire.

- 1) Equipes de N1 et N2 / Phases de poules :

Forfait km habituel versé au club sur la base de : 4 joueurs x 0,10 € x Kms A/R.

- 2) Equipes de N3 / Phase Interrégionale :

Forfait km habituel versé au club sur la base de : 4 joueurs x 0,10 € x Kms A/R ainsi qu'une prime de séjour à l'équipe d'un montant de 152,50 euros. La prime de séjour n'est versée que si les équipes jouent l'ensemble des rencontres du week-end.